

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SELONTRA

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0021

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0023558-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	9
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	12
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
6. Autres informations	12

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SELONTRA
RELPEXA

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BASF France SAS
	Adresse	Levallois, c/o BASF France SAS, Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY Cedex France
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0021	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0023558-0000	
Date de l'autorisation	19/06/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	27/04/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BASF Agro B.V. Arnhem (NL) - Freienbach Branch
Adresse du fabricant	Huobstrasse 3 8808 Pfäffikon Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BASF plc, St. Michaels Industrial Estate WA8 8TJ Widnes, Cheshire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1443 - Cholecalciferol
Nom du fabricant	BASF Agro B.V. Arnhem (NL) - Freienbach Branch
Adresse du fabricant	Huobstrasse 3 8808 Pfäffikon Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Fermenta Biotech Limited Village Takoli P.O. Nagwain Distt. Mandi - 175 121 Himachal Pradesh Inde
	Fermenta Biotech Limited Z-109 B & C, SEZ II, Dahej Taluka – Vagara District Bharuch 392 130 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Cholecalciferol		Substance active	67-97-0	200-673-2	0,077
2-phenylphenol	2-Phenylphenol	Substance non active	90-43-7	201-993-5	0,0496

2.2. Type de formulation

RB : Appât prêt à l'emploi (pâte)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris, Mulots et Campagnols - Professionnels - Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et Juvéniles Nom scientifique: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: Mulots Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Microtus arvalis</i> Nom commun: Campagnols Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 20 – 40 g (1-2 unités) Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Souris : 20 – 40 g (1-2 unités) d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1-2 mètres. Mulot et campagnol : 40 g (2 unités) d'appât par poste d'appât. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes doit être de 1 à 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg.

Appâts de 20 g conditionnés dans des films en polyoléfine et emballés dans :

- des seaux/pots en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg.
- des pots ou boîtes en carton avec doublure en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg.
- des boîtes en fer blanc jusqu'à 10 kg des stations d'appâts pré-remplies en PP, PE ou PEBD emballées dans des récipients en PP, PET ou PE ou dans des boîtes en carton jusqu'à 10 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les campagnols, l'utilisation est limitée aux zones non agricoles, à l'intérieur ou à l'extérieur autour des bâtiments UNIQUEMENT en cas d'invasions à proximité des bâtiments (pour éviter la propagation des maladies). Ne pas utiliser dans les zones ouvertes.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – Professionnels – Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rats bruns Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rats noirs Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 100 – 140 g (5-7 unités) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : 100 – 140 g (5-7 unités) par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaire la distance séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3 kg. Appâts de 20 g conditionnés dans des films en polyoléfine et emballés dans : <ul style="list-style-type: none">- des seaux/pots en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg.- des pots ou boites en carton avec doublure en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg.- des boites en fer blanc jusqu'à 10 kg, des stations d'appâts pré-remplies en PP, PE

ou PEBD emballées dans des récipients en PP, PET ou PE ou dans des boîtes en carton jusqu'à 10 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris, Mulots, Campagnols et Rats – Professionnels – Extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Nom scientifique: Mus musculus

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rats noirs
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rats bruns
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Apodemus sylvaticus
Nom commun: Mulôts
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Microtus arvalis
Nom commun: Campagnols
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour des bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Souris : 20-40 g (1-2 unités), Souris des bois/des champs et campagnol commun : 40 g (2 unités) d'appâts tous les 1 à 2 mètres, Rats : 100-140 g (5-7 unités)
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Souris : 20-40 g (1-2 unités) d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 1 à 2 mètres

Rats : 100-140 g (5-7 unités) d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres

Mulot et campagnol : 40 g (2 unités) d'appât par poste d'appât. Si plusieurs poste d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale entre les postes doit être de 1 à 2 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg

Appâts de 20 g conditionnés dans des films en polyoléfine et emballés dans :

- des seaux/pots en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg
- des pots ou boîtes en carton avec doublure en PP, PEHD, PET, PE ou PEBD jusqu'à 10 kg
- des boîtes en fer blanc jusqu'à 10 kg
- des stations d'appâts pré-remplies en PP, PE ou PEBD emballées dans des récipients en PP, PET ou PE ou dans des boîtes en carton jusqu'à 10 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Pour les campagnols, l'utilisation est limitée aux zones non agricoles, à l'intérieur ou à l'extérieur autour des bâtiments **UNIQUEMENT** en cas d'invasions à proximité des bâtiments (pour éviter la propagation des maladies). Ne pas utiliser dans les zones ouvertes.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Il est possible que 7 jours suffisent pour contrôler la population de nuisibles à condition qu'une quantité suffisante d'appâts soit appliquée dès le premier jour du traitement. Inspecter les appâts 1 à 2 jours après la première pose et remplacer les appâts mangés. Si un point d'appâtage est complètement consommé, remettre la quantité maximale d'appâts à ce point d'appâtage. Ceci assurera un contrôle optimal dans les plus brefs délais. Inspecter les appâts régulièrement (au moins une fois par semaine) dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés, ainsi que pour retirer les cadavres de rongeurs. Continuer de poser des appâts tous les 7 jours jusqu'à ce que leur consommation cesse. Noter que si une quantité insuffisante d'appât est utilisée à un quelconque moment durant le traitement, cela peut engendrer des résultats suboptimaux. Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple « à l'usage des professionnels formés uniquement »).
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas :
- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse; En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- d'exposition oculaire, rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: « ne pas déplacer ni ouvrir »; « contient un rodenticide »; « nom du produit ou numéro d'autorisation »; « substance(s) active(s) » et « en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...] ».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de stockage : 5 ans.

6. Autres informations

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- La mort des rongeurs se produit 2 à 5 jours après l'ingestion d'une quantité létale d'appât